



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Coulongé

ESI Nantes Marsauderies



Mail : cgt.disi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

La DGFIP dans la tourmente...

La DGFIP est, aujourd'hui, dans la tourmente... Si la CGT a toujours été sans illusion au sujet de la démarche stratégique, la réalité que nous vivons déjà aujourd'hui et la politique d'austérité renforcée qui se met en oeuvre sont inquiétantes pour l'avenir de nos missions. La revue des missions, et plus encore, les choix économiques et budgétaires, placent notre administration dans une situation intenable. Ainsi, alors même que depuis des années, nous subissons pertes d'emplois et de moyens, les choix du gouvernement après les attentats de janvier de renforcer les ministères qu'il juge prioritaires, aboutissent à ce que la DGFIP doivent vivre avec encore moins de moyens. C'est de nouveaux 2 500 suppressions d'emplois pour 2016 qui sont prévues.

DGFIP : un constat accablant !

Nous subissons, depuis des années, les suppressions d'emplois à la DGFIP et la diminution de nos moyens. • La CGT n'a cessé d'alerter sur les conséquences de cette politique. Aujourd'hui, nous entrons dans une période intensive d'attaques toujours plus fortes contre notre direction.

Lors des derniers groupes de travail, les missions • fiscales ont fait l'objet d'une série d'annonces en la matière :

- SIE : l'annonce des regroupements est maintenant officielle ; certains deviendront sous traitants des autres et perdront la qualité de postes comptables en attendant d'être fermés, en plus du fait que 15 départements, au moins, ne devraient plus avoir qu'un SIE à l'avenir ;
- SIP/CDIF : de nouveaux débats sont aujourd'hui annoncés, mais l'administration dit ne pas avoir les moyens d'assurer un maillage territorial digne de ce nom ;
- Fusion enregistrement avec le service de publicité foncière ;
- Centres de contact : il s'agit de créer des plateformes dans certaines DDFIP, sans moyens humains supplémentaires, pour répondre aux appels et aux mels en lieu et place des SIP d'autres départements et qui videront peu à peu le réseau ;
- Contrôle fiscal : refonte du contrôle fiscal avec une vision de service aux entreprises ; suppressions de brigades de vérifications dans les directions départementales. Selon une estimation liée aux chiffres d'implantation des cadres, ce ne sont pas moins de 100 brigades qui seraient supprimées ;
- Réforme territoriale : c'est déjà plus 12 pairies régionales qui seront supprimées et ce n'est qu'un début puisqu'il est prévu une intercommunalité minimale de 20 000 habitants ; et la concentration de la gestion d'au moins 1,5 EPCI à fiscalité propre par

poste comptable ;

Annnonce de la retenue à la source dont aujourd'hui, on ne connaît pas les impacts sur la DGFIP mais pour laquelle une chose est sûre : elle n'apportera rien au contribuable et risque de fragiliser son recouvrement pour le budget de l'Etat.

Dans le même temps, la loi de modernisation de la vie des entreprises permet le transfert de compétences toujours plus importantes vers le privé. Le recouvrement de produits locaux est visé par l'article 25 de la loi. Selon certains calculs, c'est plus d'un quart de l'activité d'une trésorerie municipale qui pourrait être touchée mais aussi la loi "Hôpitaux Patients Santé et Territoires" qui vise toujours à regrouper la gestion des hôpitaux sur une structure.

Dès lors, on annoncerait 800 trésoreries C4 en moins dans 3 ans. C'est une des rumeurs qui court dans le réseau. Elle n'est évidemment pas confirmée par la direction. Seule position officielle : ces structures sont considérées comme des réservoirs de personnel pour faire grossir les autres types de structures. Autant d'éléments qui feront implorer notre réseau.

Quant aux missions dites de fonctions « support », elles ne sont pas mieux loties :

- Ressources humaines : avec la mise en place des Centre de Service Ressources Humaines (CSRH), couplée à un service national unique de fonction « contact », tous les événements dans la vie de l'agent ayant une incidence sur la paie seront gérés à distance, ôtant des compétences pour les services de proximité ;
- Il y a une réelle dévitalisation des DDFIP aujourd'hui qui, sans aucun doute, sera accentuée par la réforme territoriale et l'hyper-régionalisation, même si la Direction générale s'en défend ;

- D'ores et déjà, avec l'annonce des nouvelles régions, il y a bien toute une série de services qui vont migrer vers les DRFiP qui auront la responsabilité des nouvelles régions (MEEF, contrôle budgétaire, etc.)
- Le Premier ministre a annoncé, dans une lettre du 16 septembre, sa volonté de voir les chantiers de l'interministérialité ou de la gestion ministérielle s'ouvrir pour les services relatifs au personnel et au matériel ;
- **Informatique : c'est à une diminution du budget « considérable » (suivant les termes du sousdirecteur) auquel nous devons faire face. Le décret du 1er août 2014 a placé l'informatique de la DGFIP sous la tutelle du Premier ministre. Le décret du 16 septembre 2014 institue la création d'un administrateur général des données, également sous la tutelle du Premier ministre qui dépossède encore plus la DGFIP de son autonomie. Pour la première fois, l'informatique va au devant de restructurations sans précédent qu'elle ne peut même plus décider elle-même.**

Comme si ce tableau ne suffisait pas, la Direction générale abandonne toute ambition pour la DGFIP et en particulier celle qu'elle revendiquait à l'époque de la fusion : l'accueil du public, en remettant en cause ses plages d'ouvertures. Cela ne répondra pas aux attentes des contribuables, ni aux besoins des missions. Et surtout, cette même direction nous expliquera sans doute dans quelques mois qu'il n'y a pas d'alternative à la fermeture des structures.

Enfin, une nouvelle construction juridique vient d'être lancée par le gouvernement : les maisons de l'Etat... qui, par le regroupement de missions de différents ministères, voire des collectivités locales, pourrait appuyer la mise en place de corps interministériels.

C'est aujourd'hui le sombre avenir de la DGFIP.

Les annonces faites par la Direction générale autour de la « Revue des missions » sont venues les renforcer.

En premier lieu, la Direction générale assume, désormais clairement, que les suppressions d'emplois sont une donnée politique voulue par le gouvernement.

Dès lors, gains de productivité ou pas, amélioration des procédures ou pas, la DGFIP continuera de perdre des emplois dans les années à venir..

En second lieu, parce que la Direction générale veut tenir un discours rassurant dans lequel elle assure vouloir réduire la charge de travail des agents et, pour cela, couper dans nos missions. Evidemment, ce discours peut être séduisant quand les collègues croulent sous le travail, mais pour la CGT, agir ainsi revient à scier la branche sur laquelle nous sommes

assis. **A l'inverse, nous revendiquons que les moyens matériels et en personnel soient alloués en fonction des besoins.**

C'est cette réalité que traduit le recensement qui est remonté au niveau national. L'administration refuse aujourd'hui de jouer la transparence auprès des représentants des personnels : aucun état exhaustif des restructurations n'est transmis. La CGT a effectué elle-même ce recensement. Le bilan est éloquent : pour 2016, c'est 151 fermetures de Trésoreries, 3 Recettes des Finances, 16 spécialisations hospitalières, une spécialisation Office Publique HLM, 45 transferts de recouvrements de l'impôt, deux fermetures de PRS, une fermeture de SIP et 13 de SIE, 20 regroupements de SPF, 4 fermetures de PCE, deux rapprochement SIP/CDIF, 33 PCRPs mis en place, 36 transferts d'enregistrement, deux suppressions de BDV.

Ce bilan est tiré de la remontée de 71 départements. C'est dire l'ampleur de ce qui se joue aujourd'hui dans la DGFIP. C'est bien le démantèlement annoncé par la démarche stratégique, la revue des missions, et plus globalement, l'ensemble des politiques d'austérités qui sont en marche dans notre administration.

Pourquoi cette situation ?

Les principales causes de cette situation sont les politiques d'austérité menées depuis plusieurs années.

Dernier symbole en date : le Pacte de responsabilité qui conduit ce gouvernement à diminuer toujours plus les dépenses publiques utiles au plus grand nombre à hauteur de 50 milliards et à préserver celles qui ne bénéficient qu'à certaines catégories (30 milliards d'exonérations sociales et de crédits d'impôts pour les patrons). **Il s'agit de plusieurs milliards d'euros de dépenses de fonctionnement en moins et autant de moyens dont seront privés les services publics pour réaliser leurs missions.**

La CGT exige son abandon.

Pour la DGFIP, très concrètement, entre 2014 et 2015, c'est 9 % de diminution de crédits de fonctionnement et d'investissement, soit pratiquement 130 millions d'euros de moins pour pouvoir fonctionner. Nul doute que le chiffre pour 2016 sera malheureusement autant en diminution. En 2014, les crédits étaient déjà en diminution de 5 %. Entre 2014 et 2015, c'est plus de 190 millions d'euros qui sont désormais en moins dans le budget de la Dgfip

Cette politique d'austérité n'aboutira à rien de positif pour les travailleurs : les exemples grecs et espagnols sont là pour nous le montrer. Pire, alors qu'on demande toujours plus d'efforts aux salariés, on distribue allègrement l'argent public aux entreprises. Au final, un

vrai cercle vicieux se met en place, par de l'austérité qui pèse sur le revenu, accentuant le chômage, et appelant à créer encore plus d'austérité. Cela peut aller jusqu'à la remise en cause des fondements démocratiques des pays comme pour la Grèce.

A la DGFIP, nous sommes en première ligne pour mesurer ces choix politiques. Ainsi, dans les SIE, le CICE a dû être payé en priorité, y compris à des entreprises en liquidation judiciaire, laissant les autres missions en suspens. **Ces dépenses servent à maintenir sous perfusion les revenus du capital pour garantir des dividendes aux actionnaires.**

Les revenus de ces privilégiés sont préservés, et toujours plus alimentés par le gouvernement, alors que l'expérience démontre qu'ils sont sans efficacité sur l'activité économique et les créations d'emplois.

Le comble, c'est que le comité de suivi du CICE s'abrite derrière l'impossibilité, pour la DGFIP, de transmettre les données fiscales de 2013, pour ne pas étudier les effets du CICE avant 2016 !

Parallèlement, alors que le taux marginal de l'ISF est toujours limité à 1,50 % (contre 1,80 % avant 2012) et que le bouclier fiscal a été supprimé en 2011, la mise en place du plafonnement s'avère plus coûteux pour l'Etat et plus avantageux pour les gros patrimoines ! En effet, ces derniers dont les patrimoines sont supérieurs à 10 millions €, ont encaissé 90 % des sommes consacrées au plafonnement, soit 246 674 € en moyenne.

Cette situation vient aussi clairement d'une volonté de mettre fin au contrôle de l'Etat dans la vie économique. Ainsi, après avoir mis à mal la DGCRRF, après avoir conduit les Douanes pratiquement à leur perte, l'objectif est de démanteler le contrôle qu'exerce la DGFIP sur les fonds publics et sur le contrôle fiscal...

Quelles conséquences pour nous, agents de la DGFIP ?

La première, la plus simple, c'est que nous sommes en voie de disparition ! Encore 2 000 suppressions d'emploi en 2015, 2 500 annoncées pour 2016 auxquelles il faut rajouter les près de 3 000 vacances d'emploi, soit autant de diminutions cachées...

Cela a des conséquences simples : des conditions de travail toujours plus dégradées, des collègues en souffrance... et parfois de façon toujours plus grave... C'est cela qu'apporteront ces nouvelles suppressions d'emplois.

La diminution des moyens matériels conduira à des choix toujours plus difficiles en terme de fonctionnement. **Qui peut, aujourd'hui, être**

serein lorsqu'à la mi-octobre, beaucoup de nos directions n'ont plus de quoi fonctionner ?

Très concrètement, ce sont des frais de déplacements qui ne seront pas remboursés immédiatement... et qui surtout, ne couvriront même pas les frais engagés par nos collègues bien que leur revalorisation soit pourtant demandée par la CGT depuis des années.

D'ores et déjà, cela a des impacts en termes de carrière puisque **les plans de promotions ont été largement diminués.** Autant dire que **les qualifications de chacun ne seront pas reconnues.** Le plan de qualification est famélique.

Pour 2015 :

- 250 promotions exceptionnelles de C en B ; 100 promotions exceptionnelles de B en A. Rappelons qu'en 2013, ces volumes étaient respectivement de 1 000 et de 200.
- Cela a aussi un impact en terme de rémunération, le point d'indice est gelé depuis 2010 et le restera jusqu'en 2017...
- **L'harmonisation indemnitaire n'a pas permis d'entamer un réel débat sur la revalorisation indemnitaire nécessaire, compte tenu des qualifications de chacun et des sujétions particulières de tous. La CGT revendique très fortement cette revalorisation indemnitaire.**

Autant dire que notre pouvoir d'achat est très largement entamé par cette situation.

Le débat sur les horaires ouvre aussi une brèche sur l'organisation du travail. En effet, en parallèle à ce chantier, la DGFIP réfléchit, dès aujourd'hui en *terme de cadencement*. **Il s'agirait bien, à l'avenir, de définir des périodes où les droits à congés seraient fortement réduits, voire carrément impossibles.** Cette organisation existe déjà de façon informelle à la DGFIP ; il s'agirait de l'officialiser et de la développer à l'avenir.

Dès à présent, la Direction générale revient sur des principes forts des règles de gestion :

- Pour certaines RAN, la règle de l'ancienneté ne serait plus respectée :
- En cas de suppression d'emploi, il y aurait identification de l'agent dont l'emploi est supprimé et **obligation de mobilité fonctionnelle et/ou géographique.**

Voici quelques-unes des conséquences que nous vivons aujourd'hui directement à la DGFIP... Si le présent n'est pas rose à la

DGFIP, l'avenir s'assombrit encore plus si on y rajoute les projets actuels au niveau Fonction publique : une mobilité accrue des fonctionnaires et une rémunération pouvant être modulée dans le temps, quand elle n'est pas faite au " mérite " (le RIFSEEP).

La CGT n'accepte pas une situation pareille !

Que faire ?...

...Agir collectivement !

La question des emplois et des moyens a été évoquée avec la Direction générale. La CGT a clairement indiqué qu'elle ne pouvait accepter les orientations prises par la Direction générale et qu'à terme, c'est bien vers la mort de la DGFIP que nous nous engageons. Cette position la CGT la développe largement depuis plusieurs mois : l'accélération des réformes est bien le signe d'une transformation complète de notre administration. La volonté politique de réduire toujours plus la dépense publique, tout en privilégiant certaines missions, ne peut qu'aboutir à des conséquences toujours plus néfastes pour la DGFIP.

Pour la CGT Finances Publiques, il s'agit de mettre l'action collective au coeur du débat

En effet, dans le contexte actuel, il faut que, collectivement, nous montrions avec force notre désaccord contre les choix aujourd'hui faits pour la DGFIP et le Service public. Il s'agit, aujourd'hui, de construire la mobilisation pour imposer d'autres choix, dont les revendications que portent les personnels constitue la matrice.

Cela nécessite des prolongements d'actions dans les prochains mois, à la DGFIP. En 2007, au moment de la fusion, nous avons collectivement obtenu, par nos actions et par le rapport de force, que la DGFIP soit une administration centrale à réseau déconcentré, avec le maintien de nos missions, des statuts particuliers, des régimes indemnitaires, des règles de gestion. Certes, nous n'avons pas obtenu satisfaction sur toutes nos revendications, mais nous ne devons pas laisser les choix actuels détruire nos acquis !

Pour la CGT Finances Publiques, il est important de mettre au coeur de nos réflexions la question des missions de la DGFIP, de leurs conditions d'exercices. Pourquoi ?

Tout d'abord parce qu'elles sont fondamentales dans l'Etat Français, qu'elles irriguent l'ensemble des politiques publiques et qu'elles doivent permettre l'égalité de tous devant l'impôt.

Ensuite, et de façon plus particulière, parce qu'elles conditionnent nos statuts particuliers, nos règles de gestion et nos rémunérations, ainsi que le pérennité de nos emplois.

En effet, qui peut, actuellement, être certain qu'il sera encore sur son poste dans quelques années, voire dans quelques mois, au rythme actuel des restructurations qui s'accélèrent au grès des annonces gouvernementales?

Solidaire...pas solitaire...j'adhère à la CGT

Nom

Prénom

Grade

Echelon

Qualification informatique

Etablissement

Adresse mail

date

signature

A remettre à un militant CGT ou à retourner par mail